

Appellation métier : Producteur(trice) phonographique

Autres appellations :

Descriptif :

Le producteur phonographique est celui qui va produire l'enregistrement de l'œuvre, engager de l'argent sur une production et accompagner l'artiste dans le développement de sa carrière.

Activités principales :

Comme tout investisseur, il souhaite récupérer sa mise de fonds et une plus-value lors de son exploitation.

Ce n'est pas forcément lui qui prend en charge la fabrication et la distribution des supports "matériels" que sont les disques et il s'adresse alors à une [maison de disques](#) qui assurera contractuellement ce processus. Il est par contre forcément propriétaire des bandes (master) et touchera des redevances (ou *royalties*) sur la vente de chaque disque fabriqué à partir de cet enregistrement. En sus de cette rémunération directe, les producteurs bénéficient de rémunérations, via les droits voisins, perçus lors de l'exploitation indirecte de l'enregistrement "fixé" sur le disque.

Accès au métier et compétences requises :

Niveau d'études, formation

A bac + 2, il vous est possible de préparer le **BTS métiers de l'audiovisuel, option gestion de production**. La majorité des admis proviennent des filières ES, L et STMG. Cette option vous prépare à la fonction d'assistant de production.

L'ENSMIS, Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (anciennement FEMIS), située à Paris, propose un département production très apprécié des professionnels. Le recrutement très sélectif a lieu sur concours et s'adresse à des titulaires de bac + 2 (BTS, DUT, L2). La formation dure 4 ans.

A l'université, vous pouvez préparer des licences professionnelles (bac + 3) comme, par exemple, la **licence pro sciences humaines et sociales, mention techniques et activités de l'image et du son spécialité gestion de production audiovisuelle** (animation, cinéma et télévision) de l'université Paris Est Marne-la-Vallée.

Par ailleurs, toujours à l'université, après une licence, une poursuite d'études vers un **master pro** (bac + 5) dans le domaine de l'audiovisuel est envisageable. L'enseignement s'y avère plus théorique que technique.

Enfin, de nombreuses écoles privées (**ESRA, ESEC**, etc.) dispensent des formations dans le domaine de l'audiovisuel.

Compétences

n bon chef d'entreprise, le producteur est capable de **prendre des risques** et de mener à bien les projets dans lesquels il se lance.

Enthousiaste, il tire toute son envie et toute son énergie de sa **passion** pour la création audiovisuelle. Face à un grand nombre d'interlocuteurs, il sait **convaincre** et **séduire**.

Environnement et conditions de travail

Le producteur phonographique établit une relation contractuelle avec l'artiste (contrat d'artiste ou d'enregistrement exclusif). Ce contrat fixe les obligations et les devoirs de chacun. En sus, il rémunère artistes et musiciens en signant avec chacun d'eux des contrats de travail pour l'enregistrement.

Parfois, les producteurs possèdent un studio d'enregistrement (afin de diminuer les coûts de production) et/ou soient ingénieurs du son. Dans la réalité, il reste difficile de définir un montage complet-type (de l'artiste au consommateur) ; les intervenants peuvent être nombreux et les partenariats d'entreprise qu'ils établissent, complexes et multiples. Il arrive même que l'artiste soit lui-même son propre producteur phonographique, c'est ce qu'on appelle alors l'**autoproduction**.

Informations complémentaires

Secteur : Arts du spectacle

Famille : Edition / Distribution / Vente / Diffusion

Code rome L1302

Liens utiles

Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant

<http://www.cpnefsv.org/>

Source Arcade©

<http://www.tplmusique.org/producteur-phonographique/>

http://www.lesmetiers.net/orientation/p1_195608/les-metiers-de-la-production